

Voilà pourquoi mon honorable ami (M. McInnes) est ici aujourd'hui, et si l'honorable chef de l'opposition ne connaît pas encore les causes du changement qui a eu lieu, je puis les lui expliquer; elles sont au nombre de trois. Les conservateurs ont été défaits parce que leur politique fiscale, que par un étrange abus des mots on a appelée "politique nationale," et qui n'avait pas rempli les espérances que la population avait fondées sur elle, est restée le principal article de leur programme.

Les conservateurs ont été défaits, parce que leur administration des affaires publiques a été marquée par l'extravagance et la corruption.

Les conservateurs ont été défaits, parce que sur une grave et importante question dont la solution demandait beaucoup de soins et de précautions, ils se sont adressés aux préjugés de sectes et de religion, au lieu de faire appel à l'intelligence, aux convictions et à la conscience de la partie éclairée de la population.

L'honorable chef de l'opposition a été défait, parce que par sa conduite dans cette grave question, il a perdu la confiance des meilleurs éléments de son parti, qui est maintenant divisé en factions irréconciliables. Voilà, M. l'Orateur, les causes de son insuccès. Et en songeant aux moyens que lui et son parti ont employés pour réussir, je dis: béni et trois fois béni soit le jour où ces tactiques ont été déjouées, où ces moyens ont été rendus impuissants, où ces appels aux préjugés ont été délaigués par ceux auxquels ils étaient adressés.

Ce n'est pas être injuste envers l'honorable député que de dire que le discours qu'il vient de prononcer était triste et larmoyant; mais on y a cependant entrevu un rayon de soleil. C'est quand il s'est adressé aux deux honorables députés qui ont proposé et appuyé l'adresse. Il leur a payé un juste tribut d'éloges dont je suis heureux de me faire l'écho; mais il a fait une distinction entre les deux. Il a trouvé le premier trop agressif, à son goût. J'aurais plutôt cru que l'honorable chef de l'opposition aurait considéré cela comme une raison pour lui faire de plus grands compliments.

Pour ma part, je considère que l'honorable député de Vancouver a plaidé la cause de sa province comme je ne l'ai jamais entendu plaider dans cette chambre. Cet éloquent plaidoyer s'impose à l'attention du gouvernement, et je suis certain que ses revendications ne seront pas oubliées, lorsque le temps en sera venu.

Passons maintenant à mon honorable ami qui a appuyé cette adresse (M. Lemieux). Sa réputation l'avait précédé dans cette chambre, mais il nous a donné encore plus que ce que nous attendions de lui. Je suis certain qu'après avoir entendu ces deux jeunes députés, la députation tout entière sera d'accord à se féliciter des précieuses acquisitions que la Chambre a faites dans leurs personnes.

L'honorable chef de l'opposition est ensuite entré dans des détails minutieux—exemple que je ne me propose pas de suivre—au sujet d'un *interview* que j'ai donné à un journaliste américain. Le seul, ou plutôt le principal reproche qu'il me fait, c'est d'avoir été trop franc, et il prétend qu'un diplomate ne doit jamais avoir le cœur sur la main comme je l'ai fait.

Si cela signifie quelque chose, c'est que l'honorable député est de l'avis de Talleyrand, qui disait que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée. Mon honorable ami partage évidem-

ment cette opinion, et son passé est là pour nous convaincre qu'il est sincère en parlant ainsi, et qu'en cela, il joint le précepte à l'exemple.

On se rappelle que pendant la campagne électorale de 1891, il a déclaré publiquement que le gouvernement canadien avait été invité par M. Blaine, le secrétaire d'Etat des Etats-Unis, à une conférence à Washington, dans le but de renouveler le traité de 1854. Il a répété cette déclaration sur tous les hustings du pays, et c'est avec cela qu'il demandait les suffrages des électeurs.

Il leur disait que si le parlement avait été dissous, c'était simplement pour répondre à cette invitation de M. Blaine, qui demandait notre coopération et une conférence pour reprendre des négociations et reconsidérer le traité de 1854.

Cependant, M. l'Orateur, la vérité était que M. Blaine n'avait jamais fait de pareille invitation. Cette fois-là, l'honorable député n'avait pas le cœur sur la main; il n'a pas été trop franc avec les électeurs mais il se rappelle aussi que quelques mois plus tard, il lui a fallu faire le pied de grue dans l'antichambre de M. Blaine, pour en obtenir une audience.

Ce n'est pas ma manière. C'est peut-être une faiblesse d'avoir le cœur sur la main et d'être franc, mais je crois que la meilleure diplomatie consiste à être franc dans ses paroles, et honnête dans ses actes.

L'honorable chef de l'opposition m'a aussi reproché ce que j'ai dit de l'administration des canaux, après qu'ils auront été approfondis. Etait-il sincère, et avait-il le cœur sur la main, lorsqu'il m'adressait ce reproche? S'il avait voulu être franc et sincère, il aurait dit à la Chambre que lorsque j'ai fait cette déclaration à ce journaliste américain, je ne faisais qu'appliquer la politique du gouvernement précédent, puisqu'il existe aujourd'hui une commission internationale, une commission nommée par le gouvernement canadien pour agir de concert avec le gouvernement américain pour étudier cette même question de l'approfondissement et de l'administration des canaux. Voici un arrêté ministériel du gouvernement Bowell, en date du 30 novembre 1895 :

Sur un rapport en date du 22 novembre 1895, du ministre des Chemins de fer et Canaux, déclarant que, par une pétition à Votre Excellence en conseil, le président et les membres de l'Association internationale relative aux grandes routes fluviales, ont fait connaître que le Congrès des Etats-Unis a décrété ce qui suit :

Le président des Etats-Unis est autorisé à nommer, immédiatement après l'adoption du présent acte, trois personnes qui auront le pouvoir de se rencontrer et de comparer avec toute commission semblable qui pourra être nommée par le gouvernement de l'Angleterre ou celui du Canada, et qui fera une enquête et un rapport pour savoir s'il est possible de construire des canaux qui permettraient aux navires engagés dans le trafic océanique d'aller et venir entre les grands lacs et l'océan Atlantique avec un approvisionnement d'eau suffisant et contrôlable pour un usage continu; où ces canaux pourraient être le plus avantageusement construits, le coût probable de l'entreprise; avec une estimation détaillée; et si une partie quelconque de tels canaux devrait être construite sur le territoire canadien, quels arrangements par traité et quels règlements seraient nécessaires entre les Etats-Unis et l'Angleterre, pour assurer le libre usage de ces canaux au peuple américain en tout temps.

En vertu de cet arrêté, le gouvernement canadien nomma trois commissaires—M. Holland, M. Keefer et M. Monro—chargés de se mettre en relation avec les commissaires américains, pour étudier quels rapports, règlements ou arrangements pourraient être faits entre les Etats-Unis et l'Angleterre, pour garantir, à perpétuité, le libre usage de ces canaux aux Américains.